

## Nouvel Accord ATI Deuxième round ... insuffisant

**Vendredi 10 avril 2026**, la direction a réuni les organisations syndicales représentatives afin de poursuivre les discussions autour du nouvel accord ATI.

Au terme des 3 heures de réunion, et malgré certaines avancées notables, nous ne sommes toujours pas parvenus à un accord sur différents points majeurs impactant encore de nombreux salariés.

### Principales propositions de la direction

- **Compensation de 2%** pour les salarié(e)s ayant une perte financière liée aux nouvelles grilles
- **Conservation des 6 jours** de récupération malgré l'arrêt de la réserve pour le secteur de la maintenance
- **Jours fériés:** Majoration des heures travaillées à hauteur de **50%** et **récupération des heures travaillées**
- **Mise en place de forfaits** pour les vols d'accompagnement avec les montants suivants
  - 65€ pour 1 leg
  - 100€ pour 2 legs
  - 140€ pour 3 legs et plus

### Position de FO

Ces propositions concrètes vont dans le bon sens et cela constitue un signal envoyé par la direction d'ATI. Elles répondent partiellement aux demandes exprimées par **FO** afin d'obtenir un accord à la hauteur des attentes des salarié(e)s.

Il convient maintenant de converger, notamment sur les points suivants:

- Mieux **valoriser** les forfaits "vols d'accompagnement" en augmentant le montant des forfaits pour les 3 premiers legs
- **Créer** un niveau supplémentaire pour **4 legs** afin de récompenser les vols les plus difficiles.
- **Rehausser** le niveau de **l'indemnité compensatoire** à **3%** minimum afin de gommer **intégralement** les pertes financières liées aux changements d'organisation des horaires.
- **Définir** les modalités de **pose de congés**.

**FO ne cédera rien sur ces lignes rouges !**

***La troisième et dernière réunion devra être à la hauteur des enjeux de cet accord ATI***

***En l'état, FO ne serait pas en mesure d'engager sa responsabilité***

